



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 MARS 2004

Délibération n°2004-05

Date de convocation : 18/02/04
Nombre de délégués en exercice : 33
Présents : 22
Remplacés : 11
Absents non remplacés : 0
Votants : 33

L'an deux mil quatre, le quinze mars à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à Roquemaure, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALLEMAND - M. BOUILLOT - M. BUIS - M. CORTADE - M. DUPONT - M. DUVERGER - M. JOUBERT - M. PASCAL - M. RANDOULET - M. BEL M. BOISSON - M. FOURMENT - M. MILON - M. ROCHEBONNE M. CHAMPEL - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. VACCHIANI M. FORIEL DESTEZET - M. GUEDES - M. STACHETTI - M. VERNET

ETAIENT REMPLACES :

Mme ROIG remplacée par Mme BERARD
M. GRANIER remplacé par M. CASALIS
M. MAIGRE remplacé par M. TRUCCO
M. MELY remplacé par Mme LAUGIER
M. ROUCH remplacé par M. BANACH
M. BISCARRAT remplacé par M. PEREZ
M. FIDELE remplacé par M. BLANCO
M. TORT remplacé par M. ROUX
M. GABERT remplacé par Mme LAFAURE
M. MOUREAU remplacé par M. MARQUIE
M. STANZIONE remplacé par M. BLATIERE

Secrétaire de séance : M. BERTLOT

M. GRUFFAZ rejoint la séance après le vote de la délibération n°5 et reprend la place occupée par M. BEL, titulaire.



OBJET : Conditions de mise en œuvre et de fonctionnement des commissions thématiques et comités de secteur

RAPPORTEUR : M. MILON - Président

Le Président expose :

Pour faciliter le travail du Comité Syndical et aborder les spécificités locales au plus près du terrain, nous avons prévu à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte la création de Commissions Thématiques et de Comités de Secteur.

Je vous propose de préciser comme suit leurs règles de composition :

